

SEANCE du 25 février 2021

Le vingt-cinq février deux mille vingt-et-un, dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BLOT, Maire.

Sont présents : Michel VAUCLIN, Frédéric SOUILLARD, Daniel COLLAY, Amaury SAULNIER, Dominique HILL, Vanessa BECAM, Karim BOUCHENTOUF, Serge VAUCLIN

Absents excusés : Delphine HAMDIDOUCHE, Sandrine CLEMENCE

Secrétaire de Séance : Michel VAUCLIN

Date de convocation : 3 février 2021 – Date d'affichage : 1^{er} mars 2021

Attribution fonds de concours voirie – programme 2021 – Communauté de communes Inter Caux Vexin

Vu les dispositions du CGCT et notamment celles des articles L5216-1 et suivants et particulièrement de l'article L5216-5,VI, dans sa rédaction issue de la loi du 13 août 2004 « Libertés et responsabilités locales »

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions de la loi du 13 août 2004,

Vu les statuts de la communauté de communes et la charte de voirie de la CCICV,

Vu la délibération de la Communauté de communes du 12 Décembre 2017 actant la mise en place de fonds de concours voirie et leur inscription dans les statuts de la CCICV

Considérant que la CCICV s'est vue transférée des compétences au titre notamment de l'article L5216 du CGCT et notamment celle de la voirie,

Considérant que l'article L5216,VI, du CGCT dont la rédaction issue de la loi du 13 août 2004 permet, « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement », le versement d'un fonds de concours entre la communauté de communes et les communes membres,

Considérant que le versement de ces fonds est soumis aux accords concordants du conseil communautaire et des conseils municipaux exprimés à la majorité simple,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de communes Inter-Caux-Vexin en vue de participer au financement du programme voirie de 2021, à hauteur de 25% du montant des dépenses HT en fonctionnement et en investissement soit environ :

- **3 000 € en fonctionnement pour la Route de Cressieuzemare**
- **1 800 € en investissement pour l'Impasse de l'Ancien Presbytère et la route de la Ferme du Mont Landrin**

L'imputation en investissement s'effectuera sur le compte **2041512** « subventions d'équipements aux organismes publics » et **en fonctionnement** sur le compte **657351** « subventions de fonctionnement aux organismes publics »

Convention entre la commune et un particulier pour l'extension de réseaux

Nous avons reçu une demande de permis de construire d'un particulier pour la construction d'une maison individuelle au Mont Landrin.

Ce permis a été refusé par le service instructeur car il n'est pas desservi par les différents réseaux. Cela nécessiterait une extension à la charge de la commune. La commune refuse systématiquement toutes prises en charge d'extensions de réseaux.

Toutefois, il existe une alternative permettant de solutionner ce problème.

Nous pouvons établir une convention financière avec le propriétaire nous permettant de lui refacturer le coût des travaux.

Celui-ci étant d'accord, nous devons désormais en délibérer avec les membres du Conseil Municipal.

A ce jour, le montant estimatif des travaux est établi aux alentours de 25 000 €, le projet doit encore être finalisé.

Cette somme pourrait être inscrite au budget 2021 de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à :

- *Signer une convention financière avec les propriétaires du terrain*
- *Inscrire la dépense au budget 2021*
- *Adresser un titre de recettes au propriétaire pour la refacturation du montant de ces travaux*

Informations

Coûts RPI

Nous avons versé pour le premier trimestre de l'année scolaire la somme de 14 221.50 euros pour les frais de fonctionnement.

Grugny nous a versé 14 758.06 euros.

Lotissement route du Val au Bouvier

Le permis d'aménager a été déposé et est actuellement en cours d'instruction.

Lotissement Briaux

Suite au refus du permis d'aménager déposé par la société GEPPEC, une rencontre entre eux et la commune a été organisée dans le but de pouvoir apporter une solution aux problèmes rencontrés.

Une nouvelle présentation va être faite au Conseil Municipal. L'objectif des modifications demandées est de garantir la sérénité et la sécurité pour tous les habitants.

Logement communal

Les travaux continuent d'avancer. Le placo et l'isolation sont maintenant terminés. Les peintures sont commencées.

Un ragréage va être réalisé pour permettre la pose du parquet.

Une place de parking avec anneau va être créée pour les locataires.

Nous allons contacter l'agence immobilière pour la mise en location.

Vacances aux villages

Le centre de loisirs se déroulera à Frichemesnil du 26 avril au 30 avril 2021. Cette période pas de permanence physique en raison du COVID, un boîtage sera réalisé dans les logements ou il y a des enfants.

Conseil d'école

Le Conseil d'école a eu lieu le 15 février 2021 et s'est bien déroulé. Les parents sont satisfaits des enseignantes et de la municipalité. Les actions menées par les parents sont positives pour la coopérative.

Colombarium

Il ne reste que deux places disponibles au colombarium. La commission cimetière va se réunir pour la suite à donner.

Conseil municipal

La prochaine séance pour la préparation budgétaire est fixée au jeudi 1^{er} avril à 19h30, le vote aura lieu le 8 avril à 19h30.

Questions diverses

Pas de questions diverses.